

Justifier un choix

Cette activité permet d'employer les expressions de justification d'un choix introduites dans le manuel Latitudes 2, Unité 3 : *parce que, c'est pour ça que, c'est pour, ça permet de, ça sert à.*

Les élèves lisent le document ci-dessous, choisissent trois lois bizarres et écrivent trois phrases pour les justifier, en utilisant trois expressions différentes. Les réponses sont ensuite mises en commun et on vote pour la justification la plus plausible, dans le cas où plusieurs élèves auraient choisi la même loi.

Exemples de phrases :

1. Un marchand a légalement le droit de refuser le paiement d'un produit de 50 cents en pièce de 1 cent.
⇒ *C'est pour éviter les longues files d'attente à la caisse.*
2. Lorsqu'il pleut, une personne ne peut arroser sa pelouse.
⇒ *Ça permet de réduire le gaspillage d'eau.*
3. Il est interdit de manger de la crème glacée sur Bank Street le dimanche.
⇒ *Bank Street est une rue très achalandée, surtout le dimanche, et on se fait souvent bousculer. C'est pour ça qu'il est interdit de manger de la crème glacée...*

Il appartient au professeur de rechercher la véritable signification de ces lois et d'en faire part aux élèves, une fois l'activité terminée. Notez toutefois que le site dont sont extraites les lois ci-dessous n'est peut-être pas très fiable...

http://vadeker.net/articles/humour/lois_stupides.html

Drôles de lois! - Canada et Québec

Canada

- ❖ Un marchand a légalement le droit de refuser le paiement d'un produit de 50 cents en pièce de 1 cent.
- ❖ Il est interdit d'enlever ses pansements en public.
- ❖ Il est illégal de tuer une personne malade en lui faisant peur.
- ❖ Il est illégal de prétendre pratiquer la sorcellerie ou de prédire l'avenir.
- ❖ Des bandes dessinées qui montrent en forte proportion des actes illégaux sont interdites.



En Nouvelle-Écosse

- ❖ Lorsqu'il pleut, une personne ne peut arroser sa pelouse.

Au Québec

- ❖ Les producteurs de margarine ne peuvent faire la margarine jaune.
- ❖ À Montréal, l'hôtel Le Reine Elizabeth doit donner à manger gratuitement à votre cheval si vous louez une chambre.
- ❖ À Montréal, les signes « À vendre » ne sont pas permis dans des véhicules en mouvement

Ontario

- ❖ A Etobicoke il ne faut pas plus de 3,5 pouces d'eau dans une baignoire.
- ❖ A Oshawa il est illégal de monter dans les arbres

Ottawa

- ❖ Il est interdit de manger de la crème glacée sur Bank Street le dimanche.

Toronto

- ❖ Vous ne pouvez traîner un cheval mort sur Yonge Street le dimanche.

Uxbridge

- ❖ Il est interdit d'avoir Internet à une vitesse plus rapide que 56K.